

LES COTISATIONS

Campings et aires naturelles de campings car

- Camping classé 2 et 3 étoiles : 15 € + 2 € par emplacement
- Aires naturelles de camping : 15 € + 1 € par emplacement

Chambres d'hôtes : 30 €

Gîtes et locations meublés : 30 € + 10 €
par meublé supplémentaire à la même adresse

Hôtels et résidences de tourisme*

- Hôtels et résidences de tourisme 3 étoiles : 30 € + 3 €
par chambre ou appartement
- Hôtels et résidences de tourisme 2 étoiles : 30 € + 2€
par chambre ou appartement
- Hôtels et résidences de tourisme 1 et sans étoile : 30 € + 1€
par chambre ou appartement

Restaurants : 50 €

Organisateurs d'évènements : 50 €

Prestataires d'activités de loisirs : 50 €

Site patrimonial, musée et maison thématique : 50 €

*N.B : activité complémentaire = 10€ (exemple : hôtel-restaurant).

Les structures publiques du secteur non concurrentiel sont exonérées de la cotisation et donc partenaires, mais doivent obligatoirement signer et retourner la convention.

ETRE PARTENAIRE, C'EST S'ENGAGER A :

■ Agir en ambassadeur de la destination Forez, auprès de vos clients et partenaires professionnels

- ◆ donner des jours et heures d'ouverture clairs, constants et fiables ;
- ◆ réserver et autoalimenter un espace pour les informations et brochures de Loire Forez ;
- ◆ distribuer systématiquement les éditions de l'Office de Tourisme Loire Forez ;
- ◆ orienter vos visiteurs vers la maison du tourisme de Loire Forez la plus proche.

■ Participer aux côtés de l'Office de Tourisme à la démarche qualité pour un meilleur accueil

- ◆ transmettre régulièrement les modifications et nouveautés liées à votre entreprise afin d'actualiser notre base de données (Système d'Information Touristique Rhône Alpes) et de mieux renseigner les touristes ;
- ◆ répondre aux enquêtes et aux sondages que nous vous proposons ;
- ◆ répondre rapidement aux demandes de mises à jour (base de données, site Internet, éditions, etc.) afin d'améliorer la qualité du service rendu aux professionnels et aux visiteurs ;
- ◆ répondre impérativement et en moins de dix jours aux courriers de plainte qui peuvent vous être transmis, afin d'apporter ensemble une réponse pertinente aux visiteurs mécontents ;
- ◆ traduire en anglais la présentation de mon/mes activité(s) : notamment les éléments relatifs à l'accueil des visiteurs. (Les services de l'Office de Tourisme vous assisteront si nécessaire pour ce point).

■ Animer et informer mon équipe de ces engagements :

- ◆ respecter les dates limites de réponse indiquées pour chaque opération ou invitation ;
- ◆ participer aux réunions «partenaires» qui auront lieu 1 fois par an ;
- ◆ coller la vitrophanie millésimée ;
- ◆ afficher cette charte sur son site ;
- ◆ insérer deux liens dans mon site web à savoir « www.loireforez.com » et « www.foreztourisme.fr ».



CONVENTION
DE PARTENARIAT

LOIRE
Tourisme
FOREZ



CONVENTION DE PARTENARIAT

Devenez partenaires de l'EPIC Office de Tourisme Loire Forez et de l'association Forez Tourisme

◆ 114 partenaires en 2008-2009

19 prestataires d'activités de loisirs, 6 hôtels et résidences de Tourisme, 19 restaurants, 13 chambres d'hôtes, 23 organisateurs d'événements, 22 gîtes et locations meublées, 8 sites patrimoniaux-musées et maisons thématiques, 4 campings et aires naturelles de camping car.

Fort de ce nombre et des nouvelles demandes de partenariat, l'Office du Tourisme entend multiplier ses actions et renforcer son engagement aux côtés de ses partenaires tout en proposant un service de qualité.

◆ Pourquoi être partenaire de l'Office de Tourisme Loire Forez ?

Etre partenaire de l'Office du Tourisme Loire Forez c'est vous engager dans un partenariat actif pour développer et promouvoir la destination. C'est également un moyen de vous faire connaître davantage et de rejoindre ceux qui œuvrent pour la mise en valeur de la qualité du tourisme de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

◆ Comment devenir partenaire ?

En retournant le bulletin d'adhésion ci-contre dûment complété. Nous vous adresserons le montant de votre cotisation annuelle par facture. Le règlement nous sera adressé par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Votre partenariat est valable 1 an, du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010. Toutes les demandes de partenariat acceptées en cours d'année seront également valables pour la même période.

Dès réception de votre adhésion l'Office de Tourisme vous contactera afin de vous faire signer la «Charte du partenaire» et vous transmettre la vitrophanie (autocollant) pour votre structure et le logo pour vos éditions et usages web.

N.B. : Le 31 juillet 2009 est la date limite d'inscription pour les partenariats 2009/2010.

◆ Connaissez-vous le label national "Tourisme & handicap" ?



Le label national Tourisme & Handicap permet à une clientèle en situation de handicap de bénéficier d'une information fiable sur l'accessibilité des lieux et sites touristiques (handicap moteur, visuel, auditif ou mental).

L'Office de Tourisme est à votre service pour vous informer et vous accompagner pour l'obtention de ce label.

L'Office du Tourisme Loire Forez pourra être amené à faire usage des données des entités adhérentes (et en aucun cas des données personnelles) collectées dans le cadre du partenariat, et à les communiquer à des tiers à des fins d'information et de promotion touristique. L'entité partenaire bénéficie d'un droit de consultation et de rectification des données la concernant.

CHARTRE DU PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME LOIRE FOREZ

CONVENTION DE PARTENARIAT

Etre partenaire, pourquoi ?

Les avantages

1 UNE MEILLEUR DIFFUSION DE VOS INFORMATIONS

◆ Sur les sites Internet grand public www.loireforez.com www.foreztourisme.fr

◆ Un espace personnalisé avec : photos, descriptif détaillé, logo, liens ;

◆ Une insertion : dans l'une de nos newsletter au cours de l'année.

◆ Une réduction de 50% sur le tarif de nos espaces publicitaires, toute l'année.

◆ Au sein de nos espaces d'accueil

Tout au long de l'année, vous pourrez diffuser gracieusement votre documentation dans nos maisons du tourisme, selon certaines modalités.

Contact : Mickaël LATHIERE
Email : contact@loireforez.com

◆ Dans les éditions de l'Office

◆ «Les Rendez-Vous en Loire Forez», édité à 37 000 exemplaires tous les 3 mois

◆ Le «Bienvenue en Loire Forez», édité à 15 000 exemplaires

◆ «Le P'tit Curieux», agenda des visites guidées

◆ «Le guide des hébergements du Forez», édité à 35 000 exemplaires

◆ «La carte touristique du Forez», éditée à 20 000 exemplaires

Votre partenariat vous permet de recevoir nos supports grand public et professionnels, et d'y être éventuellement référencé selon la nature de votre activité.

Contact : Mickaël LATHIERE
Email : contact@loireforez.com

2 UNE PARTICIPATION "PRIVILÉGIÉE" AUX ACTIONS DE PROMOTION LOIRE FOREZ & FOREZ TOURISME

◆ Eductours

◆ Conférences de presse

◆ Opérations thématiques

◆ Salons grand public Forez Tourisme

3 UNE AIDE ET UN CONSEIL DANS L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS RÉGIONALES

Vous avez un projet d'agrandissement, de rénovation, d'organisation d'événements,... L'Office de Tourisme vous accompagne dans vos nouveaux projets.

4 LOGO "PARTENAIRE" : UN MEILLEUR RÉFÉRENCIEMENT SELON LA NATURE DE VOTRE PROJET

Dès l'enregistrement de votre cotisation de l'année en cours, le logo «Partenaire» millésimé au format jpg, en français et en anglais, vous est envoyé par mail.



Il doit être positionné sur votre site Internet avec un lien vers notre site grand public www.loireforez.com

Ce logo, sous forme de vitrophanie, vous est également adressé par courrier.

Il ne vous est pas permis d'utiliser le logo institutionnel de l'Office pour indiquer votre statut d'adhérent.

BULLETIN D'ADHESION A L'OFFICE DE TOURISME LOIRE FOREZ 2009

Le 31 juillet 2009 est la date limite d'inscription pour les partenariats 2009/2010.

◆ ORGANISME / ETABLISSEMENT

- Intitulé :
- Adresse :
- Tél :
- Fax :
- E-mail :
- Site internet :

Pour :

- camping et aire naturelle de camping car
- chambre d'hôtes
- gîtes et locations meublées
- hôtel
- hôtel restaurant
- restaurant
- organisateur d'évènement
- prestataire d'activités de loisirs
- site patrimonial, musée et maison thématiques

Les structures publiques du secteur non concurrentiel sont exonérées de la cotisation et donc partenaires, mais doivent obligatoirement signer et retourner la convention.

◆ CONTACT

- Nom :
- Prénom :
- Fonction :
- Tél. :
- E-mail :

Souhaite être partenaire de l'Office de Tourisme Loire Forez

Date : / / 2009 Signature :

A retourner à l'adresse suivante :

Office de Tourisme Loire Forez
B.P. 120
42174 St-Just St-Rambert cedex

